

Démarrer et organiser un Collectif 100 pour 1 toit Digemer

Qu'est-ce qu'un collectif 100 pour 1 toit Digemer ?

Lorsqu'une famille en demande de titre de séjour se trouve confrontée à un problème pressant d'hébergement, un collectif sensibilisé à sa situation et plus généralement à la cause des migrants peut se mettre en place.

L'équipe qui démarre est invitée à prendre contact avec Digemer pour rechercher ensemble une solution en particulier envisager la création d'un 100 pour un toit.

Le principe du 100 pour 1 toit repose sur l'idée que si 100 personnes s'engagent à verser 5 euros par mois, ou plus suivant leurs moyens, il est possible de louer un appartement pour la famille et de payer les charges.

La famille bénéficiaire est associée au projet dès le départ. Si elle est en France depuis quelques mois ou quelques années, elle pourra aider à mobiliser autour d'elle 3 ou 4 amis, ou personnes ressources, dans son voisinage, par l'école des enfants, par les services sociaux ou les associations qu'elle a fréquentées.

Les collectifs 100 pour un toit Digemer sont **membres à part entière de l'association Digemer** et adhèrent à son **règlement intérieur**.

Comment démarrer un collectif 100 pour 1 toit Digemer ?

Une fois le projet bien établi et les premières sources de financement trouvées, les membres du collectif mobilisent leurs réseaux pour trouver un **logement** mis à disposition ou loué à petit prix.

Ils se répartissent les principales responsabilités en désignant dès que possible :

- Un **représentant** du collectif chargé des relations avec l'ensemble de l'association Digemer. Il sera son interlocuteur privilégié et participera aux réunions organisées avec d'autres collectifs 100 pour un toit.
- Un **trésorier** chargé des finances. Le trésorier du collectif se met en lien avec la trésorière de Digemer pour créer un sous-compte de Digemer à la Caisse d'Épargne et être reconnu comme trésorier de ce sous-compte, conformément au règlement intérieur de Digemer.
- Un **chargé de communication**. Son rôle est de faire circuler l'information interne, d'élaborer les documents à destination de l'extérieur et d'assurer le lien avec les donateurs.

Pour se faire connaître, le Collectif 100 pour 1 toit rédige et diffuse **un flyer** qui présente à grands traits la situation de la famille accueillie et les différentes manières de participer au projet comme donateur ou comme bénévole. Il peut aussi préparer un article (avec photo) pour les journaux locaux et prévoir une réunion publique.

Comment cela fonctionne ?

Quand la famille intègre son logement, le Collectif 100 pour 1 toit soumet le **Contrat d'accueil** à la famille, ainsi que la convention entre le propriétaire et l'association Digemer.

L'accompagnement de la famille (démarches administratives, alimentation, santé, scolarisation des enfants, alphabétisation des adultes, recherche de travail, entretien du logement, transport, etc.) se fait en fonction de ses besoins spécifiques. Il est souhaitable, dans la mesure du possible, de mettre en place des commissions avec les donateurs et les sympathisants. Cela allège les tâches et permet à chacun de s'investir suivant sa disponibilité et ses talents.

Deux ou trois fois par an, une **lettre d'information** rédigée en accord avec la famille hébergée permet de suivre l'évolution de sa situation et de connaître ses besoins. Cela permet de maintenir le lien entre les

donateurs et de donner du sens à leur mobilisation dans la durée. Les informations non sensibles, communiquées au secrétaire de Digemer, pourront être mises en ligne sur le site de l'association pour informer les autres membres et permettre un échange d'expériences.

Des moments de **convivialité** avec la famille sont appréciés : café rencontre, repas de crêpes, fest-deiz, karaoké... Il est possible aussi de sensibiliser la population locale à la cause des migrants : projection de films, pièces de théâtre, expositions, témoignages dans les écoles, etc.

Sur qui et sur quoi s'appuyer ?

Les réunions de **regroupement des collectifs** et les **commissions thématiques** mises en place par l'association Digemer permettent aux équipes de bénévoles de partager leurs expériences : interrogations et difficultés, ressources et solutions.

Le site de l'association www.digemer.fr contient des informations utiles aux Collectifs qui se créent. Il recense aussi les associations partenaires auxquelles s'adresser pour des problèmes spécifiques.

Différents **documents** sont **disponibles** sur le site dans les *Documents à télécharger* :

- Recherche de logements,
- Modèle pour la réalisation d'un flyer,
- Contrat d'accueil entre le Collectif et la famille
- Convention entre le propriétaire et l'association,
- Statuts et règlement intérieur de l'association Digemer,
- Documents concernant le parcours administratif des migrants et les démarches juridiques.